

Compte Rendu du Comité Syndical du 12 avril 2018

M. le Président ouvre la séance du Comité Syndical Ordinaire et accueil des délégués procède à la nomination des absents et excusés

Etaient présents :

Messieurs DIDIER- PARIS -FAREZ- THUET (délégué suppléant de Monsieur LIEFOOGHE) - POULAIN- JOPEK-BRYCOVE-DUMINIL (délégué suppléant de monsieur Benoit PHILIPPON)- CHOVET –VIET – CARON (délégué suppléant de Monsieur Patrick DUMON)- GUIBIER- CARPENTIER- - MME LEVEQUE - Messieurs –BOUTROY- BON-TELLIER- BERAUX- BOHAIN-GOSSET- DUMONT- LAINÉ-DUMONET LECLERE--BONO- DUMAIRE - MARLIER – MME CLOBOURSE – –M BUFFET – Madame LEBEL –Messieurs -DARTUS (délégué suppléant de madame POTEL)- DUDEBOUT-COLLET - COUTTE –CAILLIEZ (délégué suppléant de monsieur MUZART)-RACHESBOEUF délégué suppléant de monsieur SAUMONT) - RIGAUD

Etaient absents et excusés :

Etaient absents et excusés avec pouvoir :

M COULON donne pouvoir à M CARPENTIER
DE MONTESQUIOU donne pouvoir à M Daniel DUMONT

Etaient absents et représentés par les délégués suppléants :

M LIEFOOGHE représenté par M THUET
M Patrick DUMON représenté par M CARON

M Patrick MUZART représenté par M CAILLIEZ

M Patrick SAUMONT représenté par M RACHESBOEUF

Madame POTEL représentée par son délégué suppléant M. MARTHUS

IL y a 37 présents et 39 votants

Assistaient à la réunion :

M. Yves de MOLINER, Directeur Général USEDA, M. Stéphane LAGUILLIEZ Responsable service Energie, Mme Lucie MATHIEU Responsable service « Communications Electroniques », Messieurs BEAUDOUIN, CARTON, Mme Armelle FELL, - service Energie, M, SANDT Mme Laurie DENOYELLE - service Communications Electroniques, et Mme Lydia FERRAZ, Assistante de Direction.

Mr Georges CARPENTIER ayant été désigné secrétaire de séance,

M. le Président rappelle que la dernière réunion du Comité Syndical Ordinaire a eu lieu le 26 janvier 2018

Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents sans aucune modification

Mr le Président informe les membres du Comité syndical des délibérations prises par le Bureau après 26 janvier 2018 dont la liste leur a été transmise avec la convocation du Comité syndical de ce jour

Liste des délibérations des bureaux syndicaux du

Délibérations du 12 février 2018

- **Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la délibération à l'aide satellitaire aux lignes dont le débit constaté est inférieur à 1 Méga octet.**

L'ordre du jour de la réunion du 12 avril 2018 s'établit comme suit :

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2018**
- **Information des décisions prises par le bureau syndical depuis la réunion du 26 janvier 2018 (voir listes des délibérations jointes)**

⇒ FINANCES

- **Projet de Compte administratif 2017 : Compte administratif budget principal, Compte administratif budget annexe communications électroniques, Compte administratif budget annexe énergie,**
- **Affectation des résultats 2017 : Budget principal, Budget communications électroniques, Budget énergie,**
- **Approbation du compte de gestion du percepteur (budget principal 2017, budget énergie 2017, budget communications électroniques 2017),**
- **Projet de Budget supplémentaire 2018 : Budget principal, Budget annexe communications électroniques, Budget annexe énergie,**
- **Annulation de titre et admission en non-valeur,**
- **Emprunts communications électroniques année 2018**
- **Projet de modifications tarifaires de la chaufferie bois d'URCEL.**

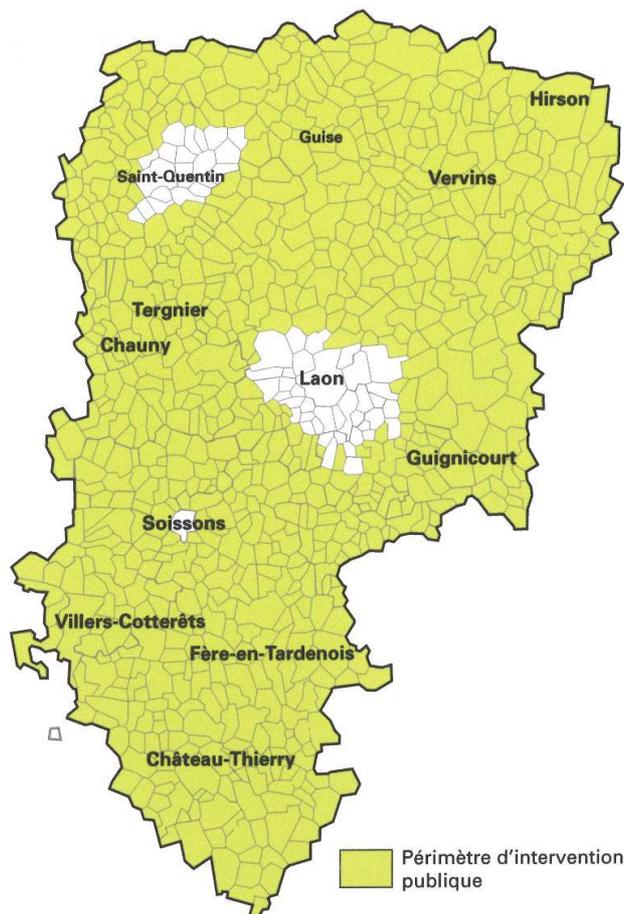
⇒ ADMINISTRATIF

- **Compétences optionnelles transférées à l'USEDA depuis le 26 janvier 2018.**
- **Groupement de commandes électricité (autorisation donnée à Mr le Président pour lancer la consultation, signer les accords cadre et marchés subséquents) sur le périmètre des Entreprises Locales de Distribution (ELD).**
- **Avenant à la convention de partenariat signée le 04/12/2013 entre GRDF et l'USEDA.**
- **Fermeture et ouverture de poste adjoint technique.**

⇒ QUESTIONS DIVERSES

Avant d'aborder l'examen du projet de compte administratif un point d'information sur le déploiement de la fibre optique est réalisé.

Le périmètre d'intervention de l'USEDA est la Zone d'initiative publique qui regroupe 757 communes soit 200 000 prises.



Le Projet Très Haut Débit a été initialement lancé par le Conseil Général de l'Aisne, **suite au refus des opérateurs privés d'investir pour un réseau fibre optique en zone rurale en absence de rentabilité.**

Depuis le 11 mars 2014, l'USEDA est le porteur unique du projet THD départemental en étroite partenariat avec le Conseil départemental.

Le planning de déploiement a été accéléré, il est le suivant :

- Fin décembre 2020, 163 000 prises FTTH de réalisées
- Au plus tard Décembre 2022, 200 000 prises de déployées
- Le financement de la 1er tranche 2015-2020 est finalisé (200 millions € HT)
- Europe : 11 millions d'Euros
- Etat (Fonds National pour la Société numérique) : 51,6 millions d'Euros
- Région : 6,7 millions d'Euros
- Département : 22,5 millions d'Euros
- Aisne THD : 28,5 millions d'Euros
- Participation USED A et membres : 79,7 millions d'Euros

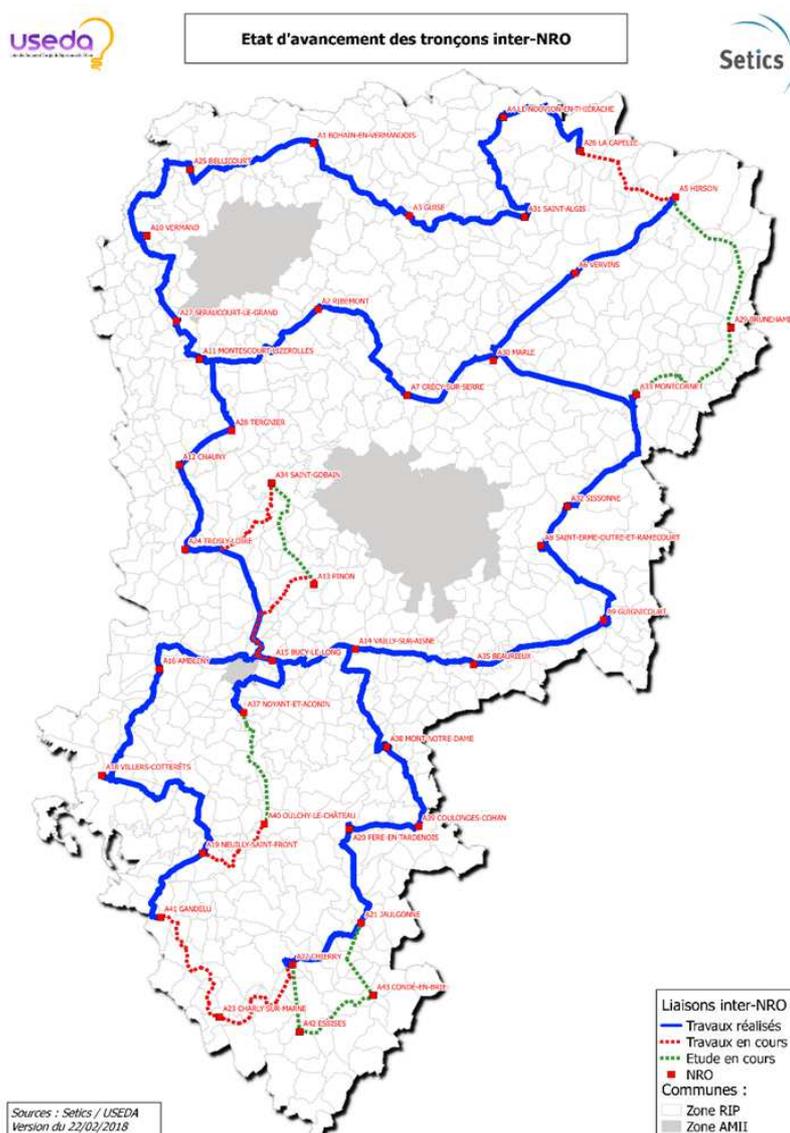
Fin mars 2018 l'avancement du déploiement est le suivant :

Situation au 26/03/2018

Rappel objectif 163 000 prises de déployées au 31 décembre 2020

	Nombre de prises au 26/03/2018	% réalisation tranche 1	Evolution par rapport au mois précédent
Prises en études (avant projet sommaire réalisé)	148 678	91,21%	10,76%
Prises en travaux (ordre de service travaux donné)	115 058	70,59%	8,58%
Prises déployées (prises réceptionnées)	69 058	42,37%	5,60%
Prises publiées (information des fournisseurs d'accès effectuée)	52 828	32,41%	8,97%
Prises commercialisables	46 356	28,44%	9,86%

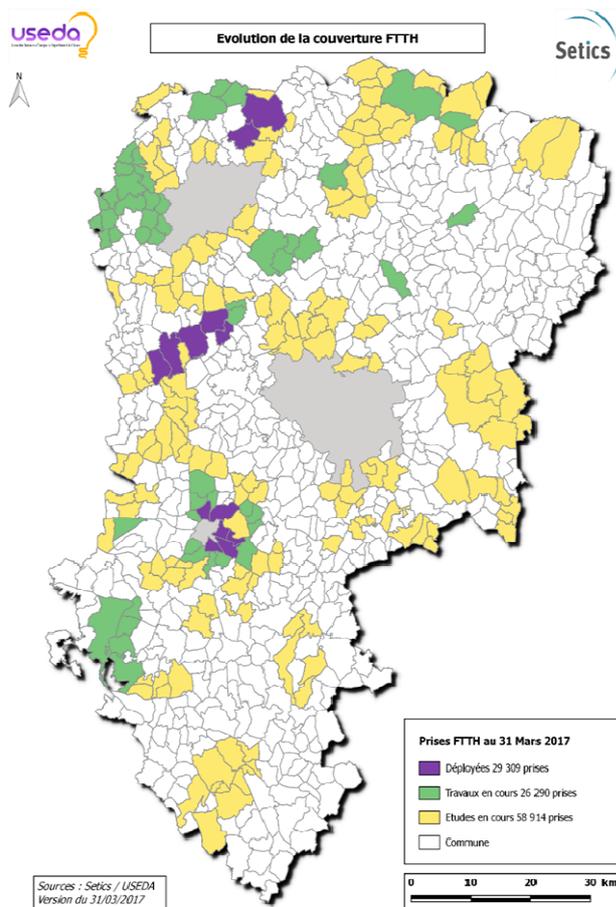
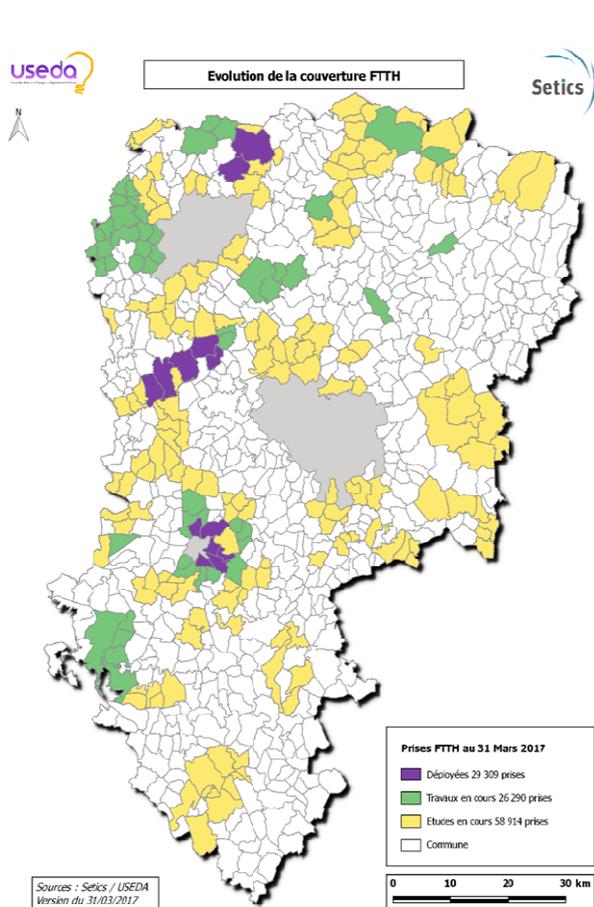
Voici le point de l'avancement cartographique du déploiement du réseau THD :



L'évolution du déploiement depuis un an est spectaculaire :

Avancement au 31 mars 2017

Avancement au 31 mars 2018



Il faut rappeler que le réseau public RAISO est accessible à tous les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui le souhaitent, du plus petit opérateur au plus grand.

Cinq opérateurs présents sur la totalité du réseau à savoir KNET ; NORDNET ; OZONE ; VITIS ; CORIOLIS.

Il faut noter l'arrivée progressive et cadencée de BOUYGUES TELECOM à partir du 05 mars 2018 pour la fin de l'année la totalité des prises déployées devrait être éligible aux offres commerciales de cet opérateur.

⇒ FINANCES

Mr Dominique CHOVEL, Vice-Président, donne la parole à Mr de MOLINER pour la présentation des comptes administratifs tels qu'ils ont été acceptés par les membres du Bureau syndical.

DÉPENSES 2017 BUDGETS CONSOLIDÉS

	2017	2016	Evolution
Frais de personnel	1 143 434,81 €	1 099 355,16 €	4,01%
Administration générale	771 308,98 €	652 544,31 €	18,20%
Remboursement Emprunt	2 456 277,46 €	8 479 913,77 €	-71,03%
Travaux	52 265 146,14 €	32 139 117,23 €	62,62%
Maintenance éclairage public	938 423,82 €	867 079,73 €	8,23%
Achat énergie	2 585 343,97 €	2 543 007,32 €	1,66%
Total	60 159 935,18 €	45 781 017,52 €	31,41%

Commentaires :

La baisse de 71,03 % du poste emprunt est lié au remboursement d'un prêt relais de 6 700 000 € en 2016. L'augmentation du poste travaux est lié à la montée en puissance du déploiement de la fibre.

La répartition des travaux en 2017 est la suivante :

	2017 Montant	Répartition	Évolution par rapport à 2016
Travaux réseaux électriques	14 529 960,81 €	27,68%	-5,29%
<i>dont extensions</i>	<i>2 174 438,70 €</i>	<i>4,14%</i>	<i>7,36%</i>
Travaux éclairage public	5 860 845,77 €	11,17%	-38,30%
Travaux réseaux de télécommunication	2 506 549,39 €	4,78%	-30,38%
Construction siège	24 537,52 €	0,05%	-20,03%
Travaux signalisation lumineuse	122 985,83 €	0,23%	-52,00%
Bornes de recharges véhicules électriques	836 251,56 €	1,59%	
Biens propre USEDA	78 666,01 €	0,15%	-27,84%
Travaux maintenance	938 423,82 €	1,79%	8,23%
Travaux chaufferies bois	1 216 535,46 €	2,32%	253,61%
Subvention Aisne THD	2 978 373,00 €	5,67%	201,61%
Etudes et travaux FTTH et MED	23 393 921,32 €	44,57%	1087,50%
Subvention satellite	1 548,00 €	0,00%	-51,55%
Total travaux	52 488 598,49 €	100,00%	59,02%

ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette réparti en treize prêts s'élèvera à 48 120 370,73 € réparti comme suit :

- Energie 4 587 370,73 € ce qui représente 5 mois des recettes de fonctionnement hors achat énergie.
- Communications électroniques 43 533 000 € avec le prêt de la Caisse de dépôts et de Consignation en cours de mobilisation au 31/12/2017, 5 500 000 € auront été mobilisés.

La répartition de l'encours au 31/12/2017 sera la suivante :

Emprunts Energie

- 800 003,01 € au taux fixe de 4,785 % (pénalité de 285 000 € si remboursement anticipé) échéance du prêt 15/02/2023.
- 125 000 € au taux fixe de 3,57 % échéance du prêt 25/11/2019.
- 157 724,88 € au taux fixe de 4,18 % échéance du prêt 01/02/2019.
- 1 000 000 € au taux fixe de 3.15 % échéance du prêt 25/12/2021.
- 800 003,01 € au taux fixe de 1,28 % échéance du prêt 15/03/2023.
- 444 448 € au taux fixe de 0,79 % échéance du prêt 15/03/2018.
- 1 056 936,56 € au taux fixe 1,66% échéance du prêt 05/01/2026.
- 203 257,03 € au taux fixe 1,66% échéance du prêt 05/01/2026.

Emprunt communications électroniques

7 600 000 € au taux fixe de 1,54 % échéance du prêt 05/10/2036.

Un prêt est en cours de mobilisation en 2017 il s'agit du Prêt Caisse de Dépôts et Consignation d'un montant de 21 058 000 € au taux variable livret A +1% au 31/12/2017, 5 500 000 € ont été mobilisés durée 25 ans avec une période de mobilisation maximale de cinq ans.

Trois nouveaux prêts ont été contractés en 2017 :

- Banque postale prêt communications électroniques : 10 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,57 %.
- Caisse d'épargne Picardie prêt communications électroniques : 5 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,62 %.
- Une ligne de trésorerie de 3 000 000 € durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 05/08/2017 : -0,329% + 1,00 % soit 0,671 %

RECETTES 2017 BUDGETS CONSOLIDES

Intitulé	Recettes réelles en 2017	Répartition	Evolution par rapport à 2016
Taxes sur l'Electricité	7 168 011,16 €	11,37%	2,28%
Subvention FSN	7 277 293,00 €	11,55%	119,87%
Subvention du FACE	2 720 052,43 €	4,32%	50,82%
Subvention du Département	5 722 917,90 €	9,08%	-7,51%
<i>Dont 4 000 000 € subvention pour le Très haut débit</i>	<i>4 000 000,00 €</i>	<i>6,35%</i>	<i>0,00%</i>
PCT	1 051 953,95 €	1,67%	68,26%
Contributions ENEDIS	617 204,61 €	0,98%	-19,91%
Participation Collectivités (Travaux et Maintenance)	8 809 985,59 €	13,98%	-20,72%
<i>Dont 772 992 € participation communications électroniques</i>	<i>772 992,00 €</i>	<i>1,23%</i>	<i>51,05%</i>
TVA et FCTVA	4 815 170,46 €	7,64%	4,65%
Produits divers	93 615,52 €	0,15%	-36,01%
Locations fourreaux et appuis communs	352 052,89 €	0,56%	454,06%
Subvention FEDER	1 874 124,22 €	2,97%	NS
Participations particuliers	1 353 177,08 €	2,15%	-4,83%
Redevances Concessionnaires	3 124 155,28 €	4,96%	6,00%
<i>dont 33 720 € au titre des communications électroniques</i>	<i>33 720,00 €</i>	<i>0,05%</i>	<i>NS</i>
Contributions Achat Energie	2 203 767,44 €	3,50%	4,23%
Recettes chaufferies bols	32 740,95 €	0,05%	4,77%
Emprunts (communications électroniques)	15 000 000,00 €	23,80%	57,07%
Pénalités Entreprises	530 932,22 €	0,84%	NS
<i>dont 2745,03 € pour la chaufferie bols d'Urcel et 263 000 € à Alsne THd</i>			<i>NS</i>
Subvention région chaufferies bols	281 732,40 €	0,45%	NS
Total	63 028 887,10 €	100,00%	21,93%

⇒ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, le compte administratif du budget principal ci-après est établi toutes taxes comprises.

Section de fonctionnement					
dépenses			Recettes		
	Dépenses Réelles		Recettes réelles		
11	Charges à caractère général	4 054 762,52 €	-13	Atténuation de charges	9 390,87 €
12	Charges de personnel	987 801,65 €	70	Produit de service	50 525,71 €
65	Autres charges de gestions courantes	130 895,26 €	73	Impôts et taxes	7 168 011,16 €
	Total dépenses de gestion courante	5 173 459,43 €	74	Dotations et participations	3 527 571,55 €
			75	Autres produits de gestions courantes	3 695 802,97 €
66	Charges financières	141 953,83 €		Total recette de gestion courantes	14 451 302,26 €
67	Charges exceptionnelles	1 026,07 €	75	Produits financiers	41,04 €
	Total dépenses réelles	5 316 439,33 €	77	Produits exceptionnels	33 657,90 €
				Total recettes réelles	14 485 001,20 €
141	Opération transfert entre section	263 876,46 €	142	Opération transfert entre section	0,00 €
	Total dépenses d'ordre	263 876,46 €		total recettes d'ordre	0,00 €
			.002	Excédent de fonctionnement reporté	2 831 548,97 €
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	5 580 315,79 €		Total des recettes de fonctionnement cumulées	17 316 550,17 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Dépenses réelles					
23	Immobilisations en cours	25 176 332,35 €	13	Subvention d'investissement reçues	13 406 199,05 €
1641	Emprunts en Euros	1 529 796,86 €	1641	Emprunts	0,00 €
16449	Ligne de trésorerie	0,00 €	16449	Ligne de trésorerie	0,00 €
			10222	FCTVA	2 256 575,00 €
			1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 777 585,66 €
			27	Récupération de TVA	2 558 595,46 €
			45	Opération pour compte de tiers	0,00 €
				Total recettes réelles	26 998 955,17 €
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
.040	Opération d'ordre transfert entre section	0,00 €	.040	Opération d'ordre transfert entre section	263 876,46 €
.041	Opération patrimoniales (TVA)	2 558 595,46 €	.041	Opération patrimoniales (TVA)	2 558 595,46 €
	Total opérations d'ordre	2 558 595,46 €		Total opérations d'ordre	2 822 471,92 €
	Restes à réaliser	30 371 214,00 €		Restes à réaliser	27 551 698,00 €

Résultat cumulé					
Dépenses			Recettes		
Total			Total		
	Section de fonctionnement	5 580 315,79 €		Section de fonctionnement	17 316 550,17 €
	Section d'investissement	66 087 325,33 €		Section d'investissement	57 373 125,09 €
	Total cumulé	71 667 641,12 €		Total cumulé	74 689 675,26 €
	Excédent	3 022 034,14 €			

**Le compte administratif du budget principal a été adopté à l'unanimité par 37 voix.
Le vote s'est fait en l'absence du Président.**

⇒ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Pour rappel, le compte administratif budget annexe communications électroniques ci-après est établi hors taxes.

Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public

Section de fonctionnement					
dépenses			Recettes		
Dépenses Réelles			Recettes réelles		
11	Charges à caractère général	85 972,13 €	-13	Atténuation de charges	0,00 €
12	Charges de personnel	155 633,16 €	70	Produit de service	272 785,73 €
65	Autres charges de gestions courantes	0,00 €	73	Impôts et taxes	0,00 €
	Total dépenses de gestion courante	241 605,29 €	74	Dotations et participations	442 071,00 €
			75	Autres produits de gestions courantes	112 987,16 €
66	Charges financières	259 526,84 €		Total recette de gestion courantes	827 843,89 €
67	Charges exceptionnelles	825,18 €	75	Produits financiers	0,00 €
	Total dépenses réelles	501 957,31 €	77	Produits exceptionnels	528 187,19 €
				Total recettes réelles	1 356 031,08 €
141	Opération transfert entre section	510 174,00 €	142	Opération transfert entre section	423 777,00 €
	Total dépenses d'ordre	510 174,00 €		total recettes d'ordre	423 777,00 €
			.002	Excédent de fonctionnement reporté	119 950,23 €
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 012 131,31 €		Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 899 758,31 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Dépenses réelles			Recettes réelles		
23	Immobilisations en cours	27 088 813,79 €	13	Subvention d'investissement reçues	13 482 338,22 €
1641	Emprunts en Euros	525 000,00 €	1641	Emprunts	15 000 000,00 €
Total dépenses réelles		27 613 813,79 €	Total recettes réelles		28 482 338,22 €
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
.040	Opération d'ordre transfert entre section	423 777,00 €	.040	Opération d'ordre transfert entre section	510 174,00 €
Total opérations d'ordre		423 777,00 €	Total opérations d'ordre		510 174,00 €
Restes à réaliser		45 088 631,00 €	Restes à réaliser		33 233 786,00 €
résultat d'investissement reporté		0,00 €	.001	Report section d'investissement	13 531 049,37 €
Total dépenses d'investissement		73 126 221,79 €	Total recettes d'investissement		75 757 347,59 €

Résultat cumulé					
Dépenses		Total	Recettes		Total
Section de fonctionnement		1 012 131,31 €	Section de fonctionnement		1 899 758,31 €
Section d'investissement		73 126 221,79 €	Section d'investissement		75 757 347,59 €
Total cumulé		74 138 353,10 €	Total cumulé		77 657 105,90 €
Excédent		3 518 752,80 €			

Le compte Administratif du budget annexe communications électroniques a été adopté à l'unanimité par 37 voix. Le vote s'est fait en l'absence du Président.

⇒ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ENERGIE

Pour rappel, le compte administratif budget annexe communications électroniques ci-après est établi hors taxes.

Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Section de fonctionnement					
dépenses			Recettes		
Dépenses Réelles			Recettes réelles		
11	Charges à caractère général	21 475,61 €	-13	Atténuation de charges	0,00 €
12	Charges de personnel	0,00 €	70	Produit de service	0,00 €
65	Autres charges de gestions courantes	0,00 €	73	Impôts et taxes	0,00 €
Total dépenses de gestion courante		21 475,61 €	74	Dotations et participations	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €	75	Autres produits de gestions courantes	32 740,95 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	Total recette de gestion courantes		32 740,95 €
Total dépenses réelles		21 475,61 €	75	Produits financiers	0,00 €
			77	Produits exceptionnels	2 745,03 €
141	Opération transfert entre section	0,00 €	Total recettes réelles		35 485,98 €
Total dépenses d'ordre		0,00 €	142	Opération transfert entre section	0,00 €
			total recettes d'ordre		0,00 €
			.002	Excédent de fonctionnement reporté	12 334,83 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		21 475,61 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		47 820,81 €

Résultat cumulé

	Dépenses	Total		Recettes	Total
	Section de fonctionnement	21 475,61 €		Section de fonctionnement	47 820,81 €
	Total cumulé	21 475,61 €		Total cumulé	47 820,81 €
	Excédent	26 345,20 €			

**Le compte Administratif du budget annexe énergie a été adopté à l'unanimité par 37 voix.
Le vote s'est fait en l'absence du Président**

⇒ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Le président, présente le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2017 budget principal :

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 580 315,79
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 485 001,20
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 904 685,41
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 831 548,97
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	11 736 234,38

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 264 724,67
RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 821 427,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	556 702,42
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-6 451 386,66
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE	-5 894 684,24
ETAT DES RESTES A REALISER	
DEPENSES	30 371 214,00
RECETTES	27 551 698,00
BESOIN DE FINANCEMENT DES RAR	-2 819 516,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-8 714 200,24
---	----------------------

AFFECTATION DES RESULTATS	
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	11 736 234,38
AFFECTATION AU 1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	-8 714 200,24
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 022 034,14

L'affectation des résultats du budget principal 2017 a été adopté à l'unanimité par 39 voix.

⇒ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le président présente le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe communications électroniques

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 012 131,31
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 779 808,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	767 676,77
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	119 950,23
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	887 627,00
DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 037 590,79
RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 992 512,22
RESULTAT DE L'EXERCICE	954 921,43
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	13 531 049,37
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE	14 485 970,80
ETAT DES RESTES A REALISER	
DEPENSES	45 088 631,00
RECETTES	33 233 786,00
BESOIN DE FINANCEMENT DES RAR	-11 854 845,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SOLDE D'EXECUTION	2 631 125,80
AFFECTATION DES RESULTATS	
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	887 627,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 631 125,80

L'affectation des résultats du budget annexe communications électroniques 2017 a été adopté à l'unanimité par 39 voix.

⇒ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE ENERGIE

Le président présente le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe énergie

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 475.61
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 485.98
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 010.37
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 334.83
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	26 345.20
DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE	0.00
AFFECTATION DES RESULTATS	
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	26 345.20
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00

L'affectation des résultats du budget annexe énergie 2017 a été adopté à l'unanimité par 39 voix

⇒ Comptes de gestion :

Le président déclare que les comptes de gestion des budgets principal, annexe communications électroniques et annexe énergie, dressés pour l'exercice 2017, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le comité syndical approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Christian CHAPALAIN, Receveur de l'USEDA pour le budget principal, annexe communications électroniques et énergie à l'unanimité par 39 voix

⇒ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE PRINCIPAL 2018

Pour rappel, le budget supplémentaire principal de l'exercice 2018 ci-après est établi toutes taxes comprises

Section de Fonctionnement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractères générales	251 000,00 €	.013	Atténuation de charges	9 000,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	500,00 €	70	Revenus de gestion courante	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	74	Dotations et participations des communes	50 000,00 €
			73	Impôts et taxes	350 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		257 500,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement		409 000,00 €
66	Charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles	4 500,00 €			
.022	Dépenses imprévues	9 500,00 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		271 500,00 €			
.023	Virement à la section d'investissement	3 159 534,14 €		Excédent antérieur reporté	3 022 034,14 €
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	0,00 €			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 159 534,14 €			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		3 431 034,14 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		3 431 034,14 €

Section d'investissement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
23	Immobilisations en cours	9 035 300,00 €	1312	Subventions Investissement	5 443 800,00 €
1641	Emprunts en Euros	0,00 €			
.022	Dépenses imprévues	205 250,81 €	1641	Dotation FCTVA	140 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		9 240 550,81 €	Total des recettes réelles d'investissement		5 583 800,00 €
	opération pour compte de tiers	286 216,10 €		Opération pour compte de tiers	286 216,10 €
	RAR Dépenses investissement 2017	30 371 214,00 €		RAR recettes investissement 2017	27 551 698,00 €
	Résultat d'investissement reporté	5 894 684,24 €		Excédent fonctionnement capitalisé	8 714 200,24 €
	Opération d'ordre de TVA	4 317 424,67 €		Virement section de fonctionnement	3 159 534,14 €
				Opération d'ordre de TVA	4 317 424,67 €
				Immobilisations financières	497 216,67 €
Total des dépenses d'investissement t cumulées		50 110 089,82 €	Total des dépenses d'investissement cumulées		50 110 089,82 €

Le budget supplémentaire 2018 du budget principal a été adopté à l'unanimité par 39 voix.

Section de Fonctionnement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractères générales	154 627,00 €	.012	Produit des services	0,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00 €	74	Dotations et participations des communes	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	20,00 €
Total des dépenses de gestion courante		162 627,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement		20,00 €
66	Charges financières	530 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles				
.022	dépenses imprévues	45 020,00 €	.042	Amortissement subvention	100 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		737 647,00 €			
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		Excédent antérieur reporté	887 627,00 €
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	250 000,00 €			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		250 000,00 €			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		987 647,00 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		987 647,00 €

Section d'investissement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
23	Immobilisations en cours	2 695 665,00 €	1312	Subventions Investissement	0,00 €
1641	Emprunts en Euros	0,00 €			
.022	Dépenses imprévues	85 460,80 €	1641	Emprunt	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 781 125,80 €	Total des recettes réelles d'investissement		0,00 €
	RAR dépenses investissement 2017	45 088 631,00 €		RAR recettes investissement 2017	33 233 786,00 €
				Excédent investissement reporté	14 485 970,80 €
13912	Subventions transférées	100 000,00 €		Amortissement	250 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		100 000,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		250 000,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		47 969 756,80 €	Total des dépenses d'investissement cumulées		47 969 756,80 €

Le budget supplémentaire 2018 communications électroniques a été adopté à l'unanimité par 39 voix

⇒ Energies BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2018

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes.

Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Section de Fonctionnement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractères générales	18 500,00 €	70	Produit des services	0,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	73	Impôts et taxes (TFCE)	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 050,00 €	74	Dotations et participations des communes	0,00 €
			75	Autres produit de gestion courantes(Redevances R1 et R2	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		25 550,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement		0,00 €
66	Charges financières	0,00 €			
.022	Dépenses imprévues	795,30 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		795,30 €	.002	Excédent antérieur reporté	26 345,30 €
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	0,00 €			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00 €			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		26 345,30 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		26 345,30 €

Le budget supplémentaire 2018 énergie a été adopté à l'unanimité par 39 voix.

ANNULATION DE TITRE ET ADMISSION EN NON-VALEUR

BUDGET COMMUNICATION ELECTRONIQUE

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'annuler les titres suivants :

Commune de VALLEES EN CHAMPAGNE : Titre n° 25/2017 pour un montant de 557,00 € car cette commune nouvelle adhère à la communauté de communes de CHATEAU THIERRY et la contribution a déjà été demandé à la communauté de communes.

ORANGE :

- Titre n° 282/2017 pour un montant de 3 195,16 €
- Titre n° 283/2017 pour un montant de 1 931,74 €

Ces titres ont été demandé par deux fois.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'annulation des titres pour un montant de 5 683,90 € par 39 voix.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'annuler les titres suivants :

- Commune de ROUVROY : Titre n° 2104/2017 pour un montant de 2 559,51 €
- Commune de LAUNOY pour un montant de 426,19 €

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré décide à l'unanimité l'annulation des titres pour un montant de 2 985,70 € par 39 voix.

EMPRUNTS COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ANNEE 2018

Pour l'année 2018 l'USEDA pour la poursuite des travaux de déploiement du réseau Très Haut débit a besoin d'un financement de 15 000 000 €.

Le président propose au comité syndical de retenir les offres suivantes :

Organisme de crédit	Crédit Agricole	Banque Postale	Caisse d'épargne	Total
Montant (maximum)	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	15 000 000,00 €
Taux	Fixe 1,67%	Fixe 1,58%	Fixe 1,62%	
Durée	20ans	20 ans	20 ans	20ans
Amortissement	constant	constant	linéaire	linéaire
Échéances	trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Commission engagement (montant maximum)	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
Moce déblocage	pour le 5 juin 2018	avant le 23 mai 2018	Déblocage total possible sur 12 mois	
Montant intérêt (montant maximum)	845 437,50 €	804 702,81 €	820 125,00 €	2 470 265,31 €
Montant Remboursement	5 845 437,50 €	5 804 702,81 €	5 820 125,00 €	17 470 255,31 €
Coût total emprunt (montant maximum)	5 845 437,50 €	5 807 202,81 €	5 822 625,00 €	17 475 255,31 €

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré décide à l'unanimité par 39 voix de retenir les offres de prêt suivantes.

Banque postale

- Montant : 5 000 000,00 €.
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/05/2018, en une fois avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 1,58%.
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.
- Mode d'amortissement : constant.
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tous ou partie du montant capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

Crédit Agricole du NORD EST

- Montant du prêt : 5 000 000,00 €
- Durée du prêt : 20 ans
- Taux fixe : 1,67 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Versement des fonds dans un délai de 6 mois, cette proposition tient compte de l'éligibilité à la ressource BEI
- Amortissement : constant du capital
- Commission d'engagement : 0,00 €

Caisse d'épargne HAUTS DE FRANCE

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 1,62%.
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.
- Mode d'amortissement : constant.

⇒ ACTUALISATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LA CHAUDFERIE BOIS D'URCEL

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le projet de calcul d'actualisation du coût de la calorie pour le réseau de chaleur d'URCEL.

Dans le règlement de service liant l'USEDA aux abonnés du réseau de chaleur, la facturation est indexée par la formule suivante :

$R = R1 \times \text{Nombre de MWh consommés} + R2 \times \text{Nombre de kW souscrits}.$

$$R1 = a \times R1b + b \times R1g.$$

R1 = prix du MWh livré en poste de livraison (en €HT).

R1b = prix du MWh livré en poste de livraison produit à partir de bois ;

R1g = prix du MWh livré en poste de livraison produit à partir du gaz propane ;

a = part du bois dans la production totale d'énergie livrée ;

Soit a=0.99 (invariable)

b = part du gaz propane dans la production totale d'énergie livrée ;

Soit b= 0.01 (invariable)

Et R2 représente le coût de l'abonnement :

$$R2 = r21 + r22 + r23 + r24 + r25$$

Où :

r 21 = coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie ainsi que l'éclairage des bâtiments (sauf les sous-stations).

r 22 = coût des prestations de conduite, de petit entretien et de grosses réparation, frais administratifs (redevances, taxe professionnelle, impôts, frais divers ...), nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires.

r 23 = coût des prestations de renouvellement et de modernisation des installations.

r 24 = charges financières liées au financement des investissements des travaux de premier établissement ainsi qu'au contrôle technique et financier de la prestation d'exploitation.

La valeur initiale est pour R1 = 32.60 € en janvier 2010.

La valeur initiale est pour R2 = 75.94 € en janvier 2010.

L'application de la formule de révision donne les résultats suivants :

R1 valeur Mars 2018 34.26 € soit une hausse de 2.32 % par rapport à mars 2017.

R2 valeur Mars 2018 77.47 € soit une hausse de 1.01 % par rapport à mars 2017.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré accepte à l'unanimité par 39 voix le nouveau calcul d'actualisation pour la facturation au réseau de chaleur bois d'URCEL qui sera applicable à compter du 1er mai 2018.

⇒ EXTENSION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que dans une commune dans laquelle la fibre optique est déployée, il est nécessaire pour la desserte de nouveaux locaux, de réaliser une extension du réseau de fibre optique.

Il propose de fixer le coût de raccordement à 435 € par prise.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré décide à l'unanimité par 39 voix de fixer à 435 € le cout de raccordement d'une prise FTTH

⇒ ADMINISTRATIF

⇒ TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré accepte à l'unanimité par 39 voix le transfert des compétences optionnelles des communes suivantes ayant transféré par délibération après le Comité syndical du 26 janvier 2018 :

Communications électroniques : QUIERZY

⇒ OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent de l'USEDA a bénéficié d'une promotion au grade d'adjoint technique. Le président propose aux membres du comité syndical de supprimer un poste 1 poste d'adjoint technique et d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet est créé à compter du 1er juin 2018.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité par 39 voix la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

⇒ AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNÉE LE 04/12/2013 ENTRE GRDF ET L'USEDA

Le 04/12/2013, une Convention de Partenariat a été signée entre GRDF et l'USEDA, dans le but de promouvoir conjointement les solutions gaz naturel performantes et innovantes dans les projets des Collectivités ayant cédé leur pouvoir concédant gaz à l'USEDA, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de travaux de rénovation énergétique. Cette Convention s'applique pour la période allant du 01/04/2014 au 01/04/2020.

Après 4 années de fonctionnement, GRDF et l'USEDA se sont entendus pour actualiser la nomenclature des solutions techniques gaz naturel primées par l'USEDA ainsi que les aides financières correspondantes recensées dans la Convention initiale.

En effet, afin d'inciter une montée en gamme et en performances des choix techniques des Collectivités dans le cadre de la Convention, l'USEDA s'engage désormais à leur apporter une aide financière de :

- 1000 € par Chaudière à condensation,
- 2500 € par chaudière à condensation couplée à un système solaire thermique ou photovoltaïque,
- 2500 € par chaudière hybride (chaudière gaz naturel à condensation avec pompe à chaleur intégrée),
- 5000 € par pompe à chaleur gaz naturel,
- 5000 € par micro ou mini cogénération au gaz naturel,
- 5000 € par pile à combustible alimentée au gaz naturel.

Cette redéfinition, rendue nécessaire par l'évolution des technologies et des ambitions de la Transition Énergétique, est sans incidence sur l'accompagnement proposé par GRDF dans le cadre de la Convention (réalisation des pré-études décisionnelles et prise en charge financière des études détaillées de réalisation).

De plus, GRDF ouvre la possibilité d'étudier un accompagnement financier supplémentaire pour des opérations emblématiques (dont les modalités seront à définir au cas par cas). Cet avenant était sans incidence sur les autres termes de la Convention, laquelle s'appliquera jusqu'à son terme fixé au 01/04/2020.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré autorise à l'unanimité par 39 voix le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat entre GRDF et l'USEDA.

⇒ VENTE VEHICULE

Le Comité Syndical est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à l'USEDA en application des articles L.2241-1 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est pourquoi le président propose au comité syndical de vendre le véhicule suivant Renault CLIO immatriculé DC-263-RW

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 39 voix d'autoriser le Président à procéder à la mise en vente du véhicule suivant : Renault CLIO immatriculé DC-263-RW pour un montant de 7 200,00 € et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la vente.

⇒ AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LES MARCHES ACCORDS-CADRES / SUBSEQUENTS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE, SUR LE PERIMETRE DES ENTREPRISES LOCALES DE DISTRIBUTION (ELD).

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que depuis le 1er juillet 2007, et conformément aux articles L. 441-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les comptages dont la puissance est supérieure à 36KVA.

Les personnes publiques et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier du tarif du marché et qui doivent s'y soumettre pour les nouveaux points de livraison (PDL), doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la sélection de leurs prestataires.

La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Dans ce contexte, par délibération en date du 31 mars 2015, le Comité a accepté que l'USEDA soit coordonnateur dans le cadre de la procédure de groupement de commandes d'achat d'électricité constitué sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses membres en matière de :

- Fourniture et acheminement d'énergies (électricité) ;
- Services associés.

Il y a lieu de lancer une consultation dans le cadre des marchés accords-cadres pour les :

- C4 (Tarifs Jaunes) Puissance comprise entre 36kVA et 250 kVA
- C3 (Tarifs Verts) Puissance supérieure à 350 kVA

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, par 39 voix autorise le Président à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés accords-cadres et subséquents sur le périmètre des Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Il n'y a pas de questions diverses

Il est rappelé que la prochaine réunion du comité syndical est fixée au 15 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants avant de clôturer la séance à 13h00

Fait à Laon, le 16 avril 2018

Le Président de l'USEDA



Daniel DUMONT